

1. Nom de la substance, de la préparation et de la société

Informations relatives au produit :

Nom du produit :

Ciment-Colle Decor
Joint Decor
Decor Joint D'antan
Ciment Colle Blanc pour pierre de nature Decor

Emploi de la substance / préparation

Mortier minéral, à base de ciment (voir étiquette emballage)

Indications relatives au producteur / fournisseur :

Rywa GmbH & Co. Kommanditgesellschaft
Raestruperstr. 3
D-48231 Warendorf

Service chargé des renseignements : Service technique

Tél. +49 02581 / 8076/77
Fax : +49 02581 / 61331
En cas d'urgence : (00 31) (30) 2 74 88 88
Courriel : info@rywa.de

Nationaal Vergiftigingen, Informatie Centrum

Tél.: (00 31) (30) 2 74 88 88
Fax: (00 31) (30) 2 54 15 11

2. Dangers potentiels de la préparation

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque des irritations cutanées.
STOT SE H 335 Peut irriter les voies respiratoires.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07

Mot signalétique : danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Ciment Portland

Hydroxyde de calcium

Consignes de sécurité

H315 Provoque des irritations cutanées.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Consignes de sécurité

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales / régionales / nationales / internationales.

Dangers supplémentaires

Le symbole de danger « Irritant » n'est pas applicable à la poudre en condition sèche, mais est uniquement valable après l'ajout d'eau ou de liquides (réaction alcaline).

La préparation est pauvre en chromate selon TRGS 613, la quantité de chromate (VI) susceptible d'occasionner une sensibilisation étant < 2 ppm dans la part de ciment du mortier prêt à l'emploi. Conditions pour réduire l'efficacité du chromate : stockage correct et respect de la date limite de conservation.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable





vPvB : Non applicable

3. Composition / informations sur les composants

Caractérisation chimique :

Préparation à base d'un mélange spécial de liants de prise hydraulique, d'agrégats de qualité et d'additifs particuliers. Mortier sec prêt à l'emploi :

Composants dangereux :

Numéro CAS :	Numéro CE :	Désignation :	m% :
65997-15-1	266-043-4	Ciment Portland	$\Sigma > 20$
	 Eye Dam.1H318	 Skin Irrit. 2, H315;STOT SE 3, H335	
1305-62-0	215-137-3	Hydroxyde de calcium	$\Sigma < 3\%$
	 Eye Dam.1H318	 Skin Irrit. 2, H315;STOT SE 3, H335	

Phrases pertinentes

H 315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

4. Premiers secours

Indications générales :

Contient du ciment. Réagit avec l'eau de façon fortement alcaline. C'est pourquoi il faut protéger la peau et les yeux. Rincer soigneusement à l'eau en cas de contact.

Après inhalation :

Veiller à l'apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise, de toux ou d'irritation persistante.

Après contact avec la peau :

Retirer le mortier en poudre sec et rincer abondamment à l'eau. Rincer le mortier en poudre humide avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de problèmes cutanés.

Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau courante en maintenant les paupières écartées et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire suffisamment d'eau. Consulter un médecin.

Indications pour le médecin :

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Le produit est sec et non inflammable une fois mélangé : adapter les mesures d'extinction à l'incendie ambiant.

Moyens d'extinctions inappropriés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers causés par la substance, ses produits de combustion ou la formation de gaz :

néant.

Autres indications :

néant.

Équipement spécial de sécurité :

néant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :

Voir point 8 Équipement spécial de sécurité.

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter la formation de poussière. Assurer une aération suffisante / une protection respiratoire suffisante.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas évacuer dans les égouts, les eaux de surface ni les eaux souterraines. Le matériau récupéré est à éliminer de façon réglementaire.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Récupérer la poudre en condition sèche. Récupérer le mortier mélangé, laisser durcir dans un récipient et l'éliminer suivant point 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Mesures de protection pour une manipulation sûre

Éviter la formation de poussière.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Remarques sur la protection contre des incendies et les explosions :

néant.

Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Indications concernant le stockage et les emballages :

Conserver le récipient bien fermé. Protéger contre l'humidité. Toujours conserver dans des récipients correspondant à l'emballage d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

néant.

Autres indications relatives aux conditions de stockage :

En cas de stockage non conforme (apport d'humidité), le réducteur de chromate contenu peut perdre son efficacité également avant la date limite de conservation.

Classe de stockage : VCI classe de stockage 13 (matières solides incombustibles).

Recommandations :

Observer la fiche technique. Observer la réglementation « Ciments et produits pauvres en chromate ».

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Indications complémentaires pour la conception des installations techniques : néant

Composants avec des valeurs limites d'exposition professionnelle ou des valeurs limites biologiques :

N° CAS	Désignation de la substance	Valeur de surveillance :
65997-15-1	Ciment Portland (20-50%)	VL expos. prof. 5,0 mg/m ³ (E) DFG
14808-60-7	Quartz (30-80)%	VME fraction alvéolaire

Autres indications :

Valeur limite générale pour la poussière 3(A) mg/m³. Les valeurs limite d'exposition sont tirées des règles TRGS 900 valables au moment de l'établissement de la fiche technique.

Limitation et surveillance de l'exposition

Protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Retirer immédiatement les vêtements souillés et / ou humectés. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Protection cutanée par plan de protection de la peau selon BGR 197.

Protection respiratoire :



Masque antipoussière

En cas de dépassement des valeurs limite, utiliser un demi-masque filtrant les particules FFP1 (blanc) (voir fiche technique BGR190).

Protection des mains :



Gants de protection

Utiliser des gants de protection étanches à l'eau, résistants à l'abrasion et aux agents alcalins. Protéger les parties du corps non couvertes avec un onguent protecteur de la peau. Gants en coton enduits de nitrile avec marquage CE (voir fiche technique BGR 195).

Matériaux pour gants non appropriés :

cuir, tissu.

Protection des yeux :



Lunettes de protection

En cas de dégagement de poussière ou de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection hermétiques (voir fiche technique BGR 192).

Protection du corps :

Les règles relatives à l'utilisation de vêtements de protection sont à observer. BGR 189
Vêtements de protection

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence :

Forme : Poudre.
Couleur : blanc ou couleurs diverses (voir emballage).
Odeur : typique.

Données relatives à la sécurité : Valeur Unité Méthode

Valeur pH (20°C) : 11-13,5 (solution saturée selon produit)

Densité à l'emballage : 1450 kg/m³

Point d'ébullition/Plage d'ébullition : n.d.

Point de fusion : > 1 000 °C

Point d'éclair : n.d.

Inflammabilité : n.d.

Température d'inflammation : n.d.

Autoinflammabilité : n.d.

Limites d'explosion

inférieures : n.d.

supérieures : n.d.

Pression de vapeur (20°C) : n.a.

Densité (20°C) : n.a.

Solubilité dans l'eau : < 50 g/l

Viscosité (20°C) : n.a.

Autres réactions : prise hydraulique. Réagit avec l'eau de façon alcaline.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :

éviter l'humidité.

Conditions à éviter

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Matériaux incompatibles :

éviter le contact avec les acides.

Autres données :

toutes les données présupposent une utilisation conforme aux dispositions.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Pas d'informations pertinentes disponibles

Effet primaire d'irritation :

De la peau : H315 Provoque des irritations cutanées.

Des yeux : H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation :

Un effet sensibilisant est exclu tant que la date limite de conservation du produit n'est pas dépassée.

Indications toxicologiques complémentaires :

En raison du procédé de calcul de la Directive commune de classification pour les préparations de la CE dans la dernière version valable, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

12. Données relatives à l'environnement

Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'informations pertinentes disponibles

Persistance et dégradabilité

Pas d'informations pertinentes disponibles

.Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations pertinentes disponibles

Mobilité dans le sol

Pas d'informations pertinentes disponibles

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'informations pertinentes disponibles

Autres effets nocifs

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

13. Remarques relatives à l'élimination

Produit :

Produit, quantité résiduelle non utilisée :

Recommandation :

recupérer à l'état sec. Réutilisable (observer la date limite de conservation).

Produit après ajout d'eau, durci :

Recommandation :

Éliminer le produit conformément aux dispositions légales locales.

Catalogue européen des déchets

Numéro de code des déchets

17 01 01 pour béton, tuiles, carrelage et céramique (durci)
Élimination conformément aux prescriptions légales.

15 01-01 pour emballages en papier et carton
Élimination conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés :

Les emballages non contaminés et complètement vidés peuvent être éliminés dans un centre de collecte des déchets (recyclage).

14. Informations relatives au transport

Le mélange de mortier n'est pas soumis aux dispositions internationales dans le domaine des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID). Une classification de marchandises dangereuses n'est donc pas nécessaire.

Numéro ONU : non applicable

Désignation correcte

d'expédition ONU : non applicable

Classes de dangers de transport : non applicable

Groupe d'emballage : non applicable

Dangers environnementaux : non applicable

Mesures de précaution particulières

pour l'utilisateur : non applicable

15 Dispositions législatives

Dispositions relatives à la sécurité, santé et protection de l'environnement/ dispositions législatives spécifiques pour le mélange.

Prescriptions nationales :

Classification en fonction de la réglementation allemande sur la sécurité dans les entreprises (BetrSichV) :

Classe de pollution des eaux : Classe de pollution des eaux 1 (classification propre) faible danger pour l'eau

GISCODE : ZP1

Décret sur les substances dangereuses (GefStoffV), décret sur l'interdiction de produits chimiques (ChemVerbotsV)

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

BGR 190 Règles sur l'utilisation d'appareils de protection respiratoire

BGR 192 Règles sur l'utilisation de protections des yeux et du visage

BGR 189 Règles sur l'utilisation de vêtements de protection

BGR 195 Règles sur l'utilisation de gants de protection

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

Les informations correspondent à nos connaissances les plus actuelles. Elles ne représentent toutefois aucune garantie de propriété du produit et ne justifient aucune relation juridique contractuelle.

16.1 Phrases pertinentes

H315 Provoque des irritations cutanées.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Autres remarques :

La présente fiche technique de sécurité CE est destinée à fournir les informations essentielles sur les plans physique, de la sécurité, toxicologique et écologique relatives à ce produit ainsi qu'à donner des recommandations sur le maniement sûr, par ex. pour le stockage, la manipulation et le transport. Elle doit servir à la protection de l'homme et de l'environnement par des informations appropriées. Ces informations correspondent à nos connaissances les plus actuelles et ne représente pas l'assurance des propriétés du produit. Les lois et règlements en vigueur, également ceux qui ne sont pas mentionnés dans cette fiche technique sont à observer par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.